



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Téléservice Orientation en 3^e

Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des
chefs d'établissement et de leurs équipes
pour l'accompagnement des familles

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le calendrier ci-dessous est affiché lorsque la campagne d'orientation n'est pas encore ouverte. **Les dates 1 et 3 sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage des phases provisoire et définitive dans Siècle Orientation. Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le téléservice.**

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot displays the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, ORIENTATION (highlighted), AFFECTATION APRÈS LA 3^e, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER (with a back arrow icon). The main content area has a header with a purple arrow icon and the text 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION'. Below this is a progress bar with three steps: 1 Intentions provisoires (active), 2 Choix définitifs, and 3 Décision. The main text area states: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' followed by a note: 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this, it says 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. There is a section for 'Intention 1' with a blue box stating 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and icons for moving items up/down and deleting. Three radio button options are listed: '2de générale et technologique ou 2de STHR ?' (selected), '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red error message says 'Vous devez sélectionner une voie.' Below the options is a button 'AJOUTER UNE INTENTION'. At the bottom right are 'ANNULER' and 'VALIDER' buttons. A red warning message says 'Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.' Below this is a text box with a disclaimer: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.' A blue callout box at the bottom summarizes: 'Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques'.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE VILLARS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 Le rang détermine l'ordre de préférence

☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☐ 2de professionnelle

☐ 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

Intention 1

☒ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☐ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

AJOUTER UNE INTENTION

Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

☒ 2^{de} professionnelle

☐ 1^{re} année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR ?

☐ 2de professionnelle

☒ **1re année de CAP**

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

☐ Sous statut scolaire ?

☐ Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour, **Prénom NOM du représentant qui a saisi les intentions**

Suite à la démarche effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39 par **Prénom NOM**, nous vous informons par cet email que l'(les) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe



Vous devez fermer le téléservice au moins 24h avant le début des conseils de classe, afin d'avoir les dernières intentions saisies pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du téléservice vers Siècle Orientation durant la nuit).

Une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siècle Orientation, **vous devez attendre 24h avant de procéder à la réouverture du téléservice** afin que les familles ne puissent plus modifier leurs intentions (transfert des avis de Siècle Orientation vers le téléservice durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

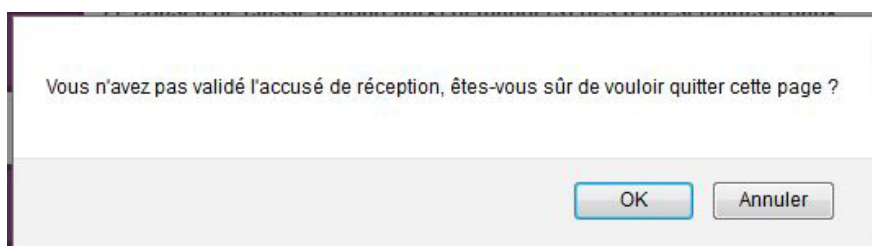
Sans objet.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe

5. Lien entre le téléservice et Siècle Orientation

Intentions provisoires

Le pictogramme  vous indique qu'un représentant légal a saisi des intentions provisoires sur le téléservice. Ses nom et prénom sont mentionnés ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée.

Vous avez la possibilité de modifier les intentions provisoires saisies par les familles sur le téléservice. Les représentants légaux recevront chacun un mail les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Objet : [ORIENTATION] Modification des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Nous vous informons par cet email que nous avons modifié les intentions provisoires qui ont été saisies sur le téléservice Orientation pour l'élève **Prénom NOM**.

Récapitulatif des intentions provisoires modifiées :

- Intention 1 : 2^{de} professionnelle
Sous statut scolaire
- Intention 2 : 1^{re} année de CAP
- Intention 3 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Pour rappel, récapitulatif des intentions provisoires saisies en ligne :

- Intention 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Intention 2 : 2^{de} professionnelle
Sous statut scolaire
- Intention 3 : 1^{re} année de CAP

En cas de question ou de désaccord avec les modifications effectuées, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Accusé de réception

Les pictogrammes   vous permettent de savoir si le représentant a accusé réception ou non de l'avis provisoire du conseil de classe depuis le téléservice. Ses nom et prénom, ainsi que la date de l'accusé de réception, sont mentionnés.



Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le téléservice. Si vous le modifiez, vous devrez l'informer des changements effectués s'il avait déjà accusé réception.

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siècle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien Aide situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'aux fiches utilisateurs élaborées par la diffusion nationale et disponibles auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des intentions provisoires

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

MODIFIER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme dans le mail récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il lui est indiqué qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève.

Vous ne pouvez pas accuser réception des avis provisoires à la place de ce responsable.

Seul le représentant ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis du conseil de classe

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP Métier ou formation demandé : Ebéniste Statut scolaire demandé	Avis favorable
---	----------------

Intention 2 : 2^{de} professionnelle Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier Statut scolaire demandé	Avis favorable
--	----------------

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Un autre responsable de l'élève a pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

7. Connexion de l'élève

Écran de consultation des intentions provisoires

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1^{re} année de CAP Métier ou formation : Ebéniste Sous statut scolaire
--

Intention 2 : 2^{de} professionnelle Métier ou formation : Menuisier, charpentier Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER

La saisie doit être effectuée par un responsable légal.

Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Seul un responsable légal peut accuser réception des avis provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Un responsable a pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

 POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE 